

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 25 septembre 2019 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente; James Di Sano, Guy Gagnon, Bob Pellerin et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Emilio Migliozi, commissaire; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption – ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour présenté au document n° SWLSB-2019/09/25-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

EC-190925-CA-0004

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 26 juin 2019

Approbation – procès-verbal
26 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 26 juin 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-190925-CA-0005

Adopté à l'unanimité

2.2 21 août 2019

Approbation – procès-verbal
21 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 21 août 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-190925-CA-0006

Adopté à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Affaires scolaires et organisation scolaire

4.1.1 Actes d'établissement et plan triennal – autorisation de tenir une consultation

4.1.1.1 Actes d'établissement

Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres;

Actes d'établissement

ATTENDU QUE l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) fait aussi obligation à la commission scolaire de consulter le conseil d'établissement pour modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

EC-190925-TS-0007

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans le projet de politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE les actes d'établissement contenus dans le projet de politique fassent l'objet d'une consultation de 30 jours, commençant le 30 septembre 2019 et se terminant le 29 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité

4.1.1.2 Plan triennal

Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Plan triennal

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de dresser, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

EC-190925-TS-0008

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans le projet de politique n° 2020-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ET QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles contenus dans le projet de politique fasse l'objet d'une consultation de 30 jours, commençant le 30 septembre 2019 et se terminant le 29 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité

4.2 Ressources matérielles et transport

4.2.1 Rectificatifs de commande

4.2.1.1 Travaux de rénovation – école secondaire de Joliette – édifice administratif, portes et fenêtres

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que l'espace en question est destiné au personnel administratif et qu'il s'agit du dernier rectificatif de commande dans le cadre de ce projet.

Rectificatifs de commande ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190522-MR-0192 octroyant le contrat pour la rénovation de l'édifice administratif et de l'installation des portes et des fenêtres à l'école secondaire de Joliette à l'entreprise Construction Éric Longpré, au coût total de 544 465,40 \$, avant les taxes (625 999,09 \$, toutes taxes comprises, ou 581 961,37 \$, taxes nettes);

Travaux de rénovation – école secondaire de Joliette – édifice administratif, portes et fenêtres

EC-190925-CA-0009

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, des rectificatifs de commande ont été présentés concernant l'ajout de matériaux d'insonorisation et diverses modifications électriques totalisant 4 214,24 \$, avant les taxes (4 845,32 \$, toutes taxes comprises, ou 4 504,46 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 4 214,24 \$, avant les taxes (4 845,32 \$, toutes taxes comprises, ou 4 504,46 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, comprenant les rectificatifs de commande, soit majoré à 548 679,64 \$, avant les taxes (630 844,42 \$, toutes taxes comprises, ou 586 465,84 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

4.2.1.2 Travaux de rénovation – école primaire Twin Oaks – toiture

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il s'agit du dernier rectificatif de commande dans le cadre de ce projet.

Rectificatifs de commande ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190227-MR-0140 octroyant le contrat de réfection de la toiture à l'école primaire Twin Oaks à l'entreprise Couvreur Verdun inc., au coût total de 819 495,00 \$, avant les taxes (942 214,38 \$, toutes taxes comprises, ou 875 931,57 \$, taxes nettes);

Travaux de rénovation – école primaire Twin Oaks – toiture

EC-190925-CA-0010

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un rectificatif de commande a été présenté concernant la démolition des puits de lumière en béton, la réduction de la hauteur de la sortie de la trappe de toiture, des réparations au béton de la marquise et l'installation de capuchons d'évent anti-vandale totalisant 6 966,64 \$, avant les taxes (8 009,89 \$, toutes taxes comprises, ou 7 446,42 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 6 966,64 \$, avant les taxes (8 009,89 \$, toutes taxes comprises, ou 7 446,42 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, comprenant le rectificatif de commande, soit majoré à 826 461,64 \$, avant les taxes (950 224,27 \$, toutes taxes comprises, ou 883 377,99 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 18 h 41

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 octobre 2019

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président